

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU MARDI 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 8h30, en session ordinaire, à la Salle Alexandrie, Espace Lawrence Durrell, à SOMMIERES, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 30 avril 2026

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 10

Procurations : 2

Votants : 12

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Corinne PEYRARD, Jean REVERSAT.

Saussines : Jade BERTHELOT, Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.

Sommières : Jean-Pierre BONDOR, Serge COURSIER, Robert DAUMAS.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

- **MEMBRES EXCUSES OU ABSENTS**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Guy ROUSSEL (**procuration à M. DAUMAS**), Stéphane PORRET (suppléant).

Villevieille : Cyril JEAN (**procuration à Mme MARTIN-GUIGNERY**), Thierry SEGUIER (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2026-05.02) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIÉ

Conformément aux statuts du S.I.A VIDOURLE & BENOVIÉ en vigueur depuis le 1er janvier 2010, des Vice-présidents, constituant le bureau peuvent être désignés.

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. Jusqu'à présent, il était désigné 3 vice-présidents (un par commune, la Présidente représentant la 4^{ème} commune).

Au vu de ces éléments, le Comité Syndical fixe à 3 le nombre de Vice-Présidents, afin de représenter au sein du bureau syndical l'ensemble des communes.

L'élection se fait à bulletin secret parmi les membres du Comité Syndical.
Le secrétaire de séance est M. BERTHE, les deux assesseurs désignés sont Mme BERTHELOT et Mme MIQUEL.

Madame la Présidente lance l'appel à candidatures aux postes de Vice-Présidents du Syndicat Intercommunal parmi les délégués syndicaux de la nouvelle assemblée.

Monsieur REVERSAT propose sa candidature au poste de Vice-Président, représentant la commune de BOISSERON.

Mise au vote :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
REVERSAT Jean	12	Douze

Monsieur ESPINOSA, propose sa candidature au poste de Vice-Président, représentant la commune de SAUSSINES.

Mise au vote :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ESPINOSA Gérard	12	Douze

Monsieur BONDOR propose sa candidature au poste de Vice-Président, représentant la Commune de SOMMIERES.

Mise au vote :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BONDOR Jean-Pierre	12	Douze

Après en avoir délibéré,

Le nombre des Vice-Présidents est fixé à 3.

Messieurs Jean-Pierre BONDOR, Gérard ESPINOSA et Jean REVERSAT sont proclamés, à l'unanimité, Vice-Présidents du S.I.A. VIDOURLE & BENOVIÉ par le Comité Syndical et immédiatement installés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY